



S'inscrire au club de Tir d'ANCENIS

Un brin d'histoire...

L'association des «**Arquebusiers du Pays d'Ancenis**» (*A.P.A*) est présente à Ancenis sur le site de l'Aubinière depuis 1987.

Notre association est originaire de Nantes où elle portait le nom d'«*Arquebusiers du pays Nantais*».

Son président est Monsieur

Yves COTTINEAU

La création de notre club de tir remonte au 23 avril 1966 à Nantes par Monsieur Bernard de Tinguy principalement.

A ses débuts, il comptait une vingtaine de membres, et s'appelait «*les Arquebusiers de l'Ouest*». Aujourd'hui, notre club compte près de 310 membres.

Nous tenons beaucoup à conserver «*l'esprit des Arquebusiers, l'esprit du club*».

Il est fondé sur la convivialité, l'entraide, le respect réciproque.

Un(e) nouvel(le) inscrit(e) qui ne partagerait pas ces valeurs n'aurait pas sa place au sein du club.



Nos installations :

Le stand initial a été construit en 1904. Il a été rétrocédé par l'armée en 1986. À notre arrivée à Ancenis, en 1987, le site était en friche.

Un groupe de sociétaires s'est retourné les manches, ce qui permet de profiter d'un complexe de tir unique dans l'Ouest.

Il comprend sept pas de tir distincts :

Cinq postes de tir à 300 mètres.



Huit postes à 100/200 mètres.



Un pas de tir inférieur avec six postes de tir à 50 mètres et

Trois postes à 100 mètres.

Dix postes de tir à 25 mètres.

Dix postes de tir à 10 mètres.

Un pas de tir ball-trap.



Trois pas de tir T S V.

Un bâtiment d'accueil.

Ces travaux sont subventionnés par les licences, des dons ou des prêts des sociétaires, et par emprunt bancaire.

Cursus d'inscription :

La saison commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août.

Pour s'inscrire au club, il faut réunir les pièces suivantes :

Photocopie recto/verso de la carte d'identité.

Deux photos d'identité récentes

Un certificat médical d'aptitude

Le formulaire d'inscription dûment rempli.

Une autorisation parentale pour les mineurs.

Le paiement se fait en une ou deux fois selon vos possibilités.

Il comprend le prix de la licence, et la première année uniquement, le droit d'entrée, le prix des séances de formation et le badge d'accès.

Formation :

Elle est obligatoire.

Une fois inscrit(e) vous avez six mois pour suivre le cursus complet, faute de quoi votre inscription ne sera pas validée au sein du club.

Ces formations ont lieu le 1^{er} samedi du mois, de 09H00 à 11H45 et de 13H30 à 16H45.

Vous participez soit à la ½ journée de formation, soit à la journée complète selon votre disponibilité.

Elles vous permettent en outre de rencontrer d'autres nouveaux tireurs.

Le club se donne un an pour valider définitivement ou non votre inscription.

La formation a pour but de vous faire connaître le fonctionnement du stand, son environnement, d'autres sociétaires et de maîtriser la pratique du tir en toute sécurité pour vous et les autres.



Elle comprend différents niveaux avec des tests écrits et pratiques à effectuer à la fin des étapes majeures.

Vous découvrirez le tir 10m (*discipline olympique*), carabine et pistolet, le tir avec une arme de catégorie B(38SP,9mm.22lr), le tir à l'arme ancienne et le tir à 200m en 22lr.

À chaque fois, vous utiliserez un pas e tir différent afin de maîtriser pleinement le fonctionnement du stand

Le club mettra ses armes à votre



disposition, vous n'aurez que le prix des munitions à acquitter.

En parallèle vous suivrez une initiation au contexte juridique des armes, au rechargement et à la théorie du tir.



La formation se terminera par un 1^{er} test écrit sur le club, et un 2^{ème} sur le tir en général.



Vous pourrez bien sûr tirer en dehors de ces samedi de formations, soit en compagnie d'un moniteur de tir (*sur rendez-vous*), il mettra à votre disposition le matériel du club si besoin, soir seul si vous avez le nécessaire.

Muter vers le club d'Ancenis :

En général vous devez envoyer une lettre de démission au président de votre ancien club en indiquant que l'on souhaite s'inscrire désormais au club de tir d'Ancenis

réf/FFT : 05 44 132

Votre président fera suivre votre licence au club de tir d'Ancenis.

Nous contacter :

arquebusiers.ancenis@free.fr

www.arquebusiersancenis.fr

A.P.A

B.P. 600-62

44152 Ancenis cedex

09 52 16 47 61 (répondeur)

On peut tirer au club d'Ancenis tout en étant inscrit en club principal dans une autre association de tir. Il suffit de remplir un formulaire d'inscription 2^{ème} club, et suivre un cursus de formation /accueil adapté à votre niveau.

« On ne s'inscrit pas dans un club pour avoir des armes, mais pour pratiquer le tir sportif! »

